

TRADUCTION FRANÇAISE DE L'ARTICLE

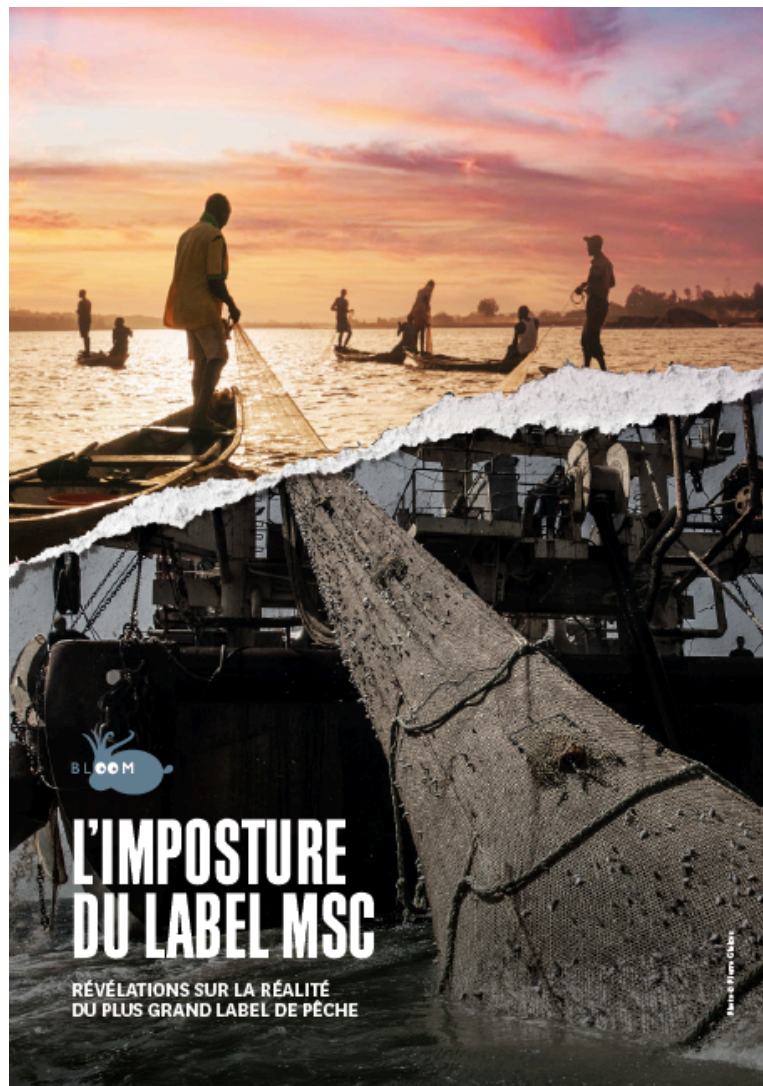
SMALL IS BEAUTIFUL, BUT LARGE IS CERTIFIED: A COMPARISON BETWEEN FISHERIES THE MARINE STEWARDSHIP COUNCIL (MSC) FEATURES IN ITS PROMOTIONAL MATERIALS AND MSC-CERTIFIED FISHERIES

FREDERIC LE MANACH, JENNIFER L. JACQUET, MEGAN BAILEY, CHARLENE JOUANNEAU & CLAIRE NOUVIAN

Disponible en version originale (en anglais) à :

<https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0231073>

Cet article est résumé dans notre [document de plaidoyer](#),¹ qui reprend également nos principales critiques du label MSC.



¹ Les résultats dans l'article scientifique et le [document de plaidoyer](#) sont présentés de manière légèrement différente :

- L'article présente les pêcheries certifiées MSC en captures (millions de tonnes) et nombre, et par type d'engins de pêche ("actifs" et "passifs") puis par taille de navire (-12 m et +12 m) ;
- Le document de plaidoyer, pour des raisons de simplification, ne présente que les captures certifiées et combine les types d'engins et les tailles de navires en trois types de pêche : "petite pêche côtière" (navires de moins de 12 m utilisant des engins passifs), "grande pêche industrielle" (navires de plus de 12 m utilisant des engins actifs), et "pêche intermédiaire" (principalement des navires de plus de 12 m utilisant des engins passifs). Voir le document pour plus de détails.

RESUME

Le label MSC (*Marine Stewardship Council*) a établi un cahier des charges lui permettant d'évaluer et de certifier les pêcheries durables. Il s'agit de l'une des certifications les plus anciennes et les plus connues dans le secteur de la pêche. On estime que 15 % des pêches mondiales sont certifiées MSC. Si le MSC est de plus en plus reconnu par les décideurs politiques comme étant un indicateur de succès d'une gestion des pêches, il est également critiqué pour la faiblesse de son cahier des charges et la trop grande indulgence des cabinets de certification l'appliquant. Cet écart entre la notoriété du label et sa mise en œuvre concrète pourrait être dû à la manière dont le MSC commercialise et promeut son image de marque. Nous classons ici les pêcheries certifiées MSC par type d'engin (actifs ou passifs) ainsi que par longueur des navires (petits ou grands ; la limite séparant les deux étant fixée à 12 m de longueur). Nous avons comparé les pêcheries certifiées MSC (jusqu'au 31 décembre 2017) à 399 photos que le MSC a utilisées dans ses documents promotionnels depuis 2009. Les résultats montrent que les pêcheries utilisant des petits navires et des engins passifs sont surreprésentées dans ses photos publicitaires : 64 % de ces photos montrent des engins passifs, alors que seulement 17% des captures certifiées MSC (et 40% des pêcheries) proviennent de ces engins passifs entre 2009 et 2017. De même, 49 % des photos montrent de petits navires, bien que 7% seulement des captures certifiées MSC (et 20% des pêcheries) soient effectuées par des navires de petite taille entre 2009 et 2017. Le MSC présente de manière démesurée des photos de petite pêche côtière, alors que les pêcheries portant son logo proviennent en grande majorité de la pêche industrielle.

INTRODUCTION

Opérant en dehors du cadre conventionnel de gestion des pêches par les gouvernements, le *Marine Stewardship Council* (MSC) a été créé en 1997 comme un moyen pour les consommateurs d'influencer la réforme des pêcheries au niveau mondial par le biais de leur pouvoir d'achat [1]. Fondé par l'un des leaders de l'agroalimentaire de l'époque (Unilever) et la plus grande ONG environnementale au monde (WWF), le MSC se définit comme un système de certification tiers et indépendant qui établit un cahier des charges selon lequel "la durabilité d'une pêcherie peut être évaluée indépendamment de sa taille, de sa géographie ou de la méthode utilisée" [2, 3]. Les pêcheries désirant se faire certifiées sont évaluées par rapport à ce cahier des charges par des consultants travaillant pour des organismes de certification tiers (appelés "organismes d'évaluation et de conformité" ou "CAB" pour "Conformity Assessment Bodies"; appelés ici "certificateurs" pour plus de clarté). Les pêcheries qui répondent aux exigences de ce cahier des charges sont approuvées par les certificateurs et jugées "durables". Les produits issus de ces pêcheries ont la possibilité d'utiliser le label MSC (voir le tableau 1 pour plus de détails sur le processus de certification). Selon la base de données en ligne du MSC, au 31 décembre 2017, 210 pêcheries étaient certifiées, 76 étaient suspendues (c'est-à-dire que la pêcherie a été certifiée mais a ensuite perdu le certificat) ou retractées (c'est-à-dire que la pêcherie a été certifiée mais s'est ensuite retirée du programme), tandis que 44 avaient échoué à l'évaluation du MSC.

Tableau 1. Résumé du processus de certification.^a Source : [4]

Étape	Description
1	La pêcherie candidate choisit un organisme de certification tiers (par exemple, le Lloyds Register) et établit un contrat avec lui une fois que "l'Unité d'Évaluation" est déterminée. La pêcherie rémunère le certificateur.
2	Le certificateur effectue une pré-évaluation (facultative) à la demande de la pêcherie candidate, afin d'évaluer si la certification peut être obtenue.
3	Le certificateur effectue une évaluation complète selon les trois principes du cahier des charges du MSC, qui se veut global dans l'évaluation des impacts écologiques d'une pêcherie : impact sur les stocks de poissons, impact sur les écosystèmes marins, et conformité de la pêche au regard de son cadre de gestion. La pêcherie candidate doit obtenir une note minimale de 60% pour chacun des 28 "indicateurs de performance" des trois principes pour être certifiée, et doit obtenir 80% de moyenne pour chacun des trois principes. À la fin du processus, le "rapport final" est publié, ce dernier comportant la décision finale préconisant ou non la certification de la pêcherie. Les parties prenantes peuvent être impliquées à différents stades de ce processus. ^b
4	En cas d'un désaccord avec l'évaluation de la pêcherie, les parties prenantes peuvent décider de soumettre une notification d'objection. ^c Le coût de cette objection [15 000 GBP jusqu'en 2010, 5 000 GBP après ; 5] est pris en charge par l'organisme contestant la certification. Dans ce cas, le MSC désigne et rémunère un "juge indépendant" pour résoudre ce désaccord.
5	Si la décision de l'évaluation était la certification et qu'aucune objection n'est formulée, la pêcherie est certifiée et peut utiliser le logo MSC, sur lequel des redevances sont payées au MSC. ^d
6	Des audits de surveillance annuels sont effectués par le certificateur, ce qui peut entraîner dans différents cas la suspension du certificat (par exemple, avis scientifique défavorable). La pêcherie certifiée doit également se soumettre à nouveau au processus complet de certification tous les cinq ans.

^a En 2016, le MSC a lancé un programme dont l'objectif était de "rationaliser le processus d'évaluation des pêcheries, qui vise à accroître l'efficacité et à améliorer les possibilités d'engagement des parties prenantes et à réduire la complexité du processus d'évaluation", qui a débouché sur un nouveau "processus de certification de pêcherie" publié en août 2018 et mis en œuvre en février 2019. Ce processus simplifié ne couvre pas la période étudiée ici et n'est donc pas pris en compte dans ce tableau. Selon le MSC, "le nouveau processus vise à concentrer les contributions des parties prenantes dans une évaluation des pêcheries, à augmenter le nombre de périodes de contributions significatives pour les parties prenantes et à aider l'équipe d'évaluation tierce à se concentrer sur les bonnes questions lors des visites de sites, ce qui permet d'obtenir des rapports d'évaluation plus solides" (voir <https://improvements.msc.org/database/streamlining>).

^b Selon le MSC, le coût d'une évaluation complète varie de 15 000 à 120 000 USD [4].

^c Diverses parties prenantes, notamment des scientifiques, des ONG [y compris son organisme fondateur, le WWF ; 6], des pêcheurs et des chefs cuisiniers ont exprimé des inquiétudes quant à l'orientation du MSC et se sont opposés à la certification de certaines pêcheries. Au cours de ses 15 premières années d'existence, c'est-à-dire de 1997 à 2012, des scientifiques, des ONG et d'autres représentants de la société civile ont déposé 32 objections formelles à la certification de 30 pêcheries différentes et seules deux de ces objections ont été retenues [7].

^d Au début des années 2000, les coûts opérationnels du MSC ont commencé à être couverts par des redevances annuelles et des droits versés par les entreprises utilisant le label sur les produits destinés au public [taux progressif à partir de 0,5 % de la valeur en gros nette des ventes de produits de la mer portant le label MSC ; 8] et ces droits sont destinés à compléter et à remplacer le financement philanthropique que le MSC a reçu. En 2019, elles représentaient 21 millions de GBP sur les 26 millions de GBP de recettes annuelles du MSC [soit 80% ; 9].

En raison de sa position de leader sur le marché des produits de la mer labellisés, le MSC a été largement étudié par les chercheurs. Certaines études soulignent l'impact positif du MSC, notamment i) l'autonomisation des petits États insulaires en développement pour leur permettre d'obtenir un plus grand contrôle sur leurs pêcheries et d'accroître la création de richesse [10-13] ; ii) leurs normes / processus rigoureux et leur forte pénétration du marché assurent la durabilité et sensibilisent le public [5, 14-20] ; et iii) la création de valeur économique et d'autres avantages [par exemple, meilleure gouvernance, avantages

concurrentiels en terme d'image etc. ; 12, 19]. À l'inverse, le MSC fait également l'objet de critiques très importantes. Ces dernières ont notamment porté sur i) son processus qui privilégie les pêcheries industrielles tournées vers l'international [1, 21-27], ii) la certification de pêcheries ciblant poissons surexploités [28, 29], iii) la certification d'espèces invasives [30, 31], iv) la certification d'espèces pour les écosystèmes marins [comme le krill destiné aux suppléments naturels et à la farine de poisson, parfois pêché dans des zones fragiles du monde où les impacts d'origine anthropique sont relativement minimes, comme l'océan Austral ; 22] ; et v) la subjectivité, l'incohérence et l'indulgence des certificateurs et des juges [7, 32].

À l'échelle mondiale, le MSC est le label de produits de la mer le plus visible, et d'autres programmes destinés aux consommateurs et plus petits, comme le *Seafood Watch*, font désormais largement la promotion du MSC [33]. Le nombre de pêcheries certifiées MSC dans un pays est également inclus dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) en tant qu'indicateur pour l'objectif 4 ["Les gouvernements, les entreprises, les partenaires au développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, prennent des mesures et mettent en œuvre des plans pour promouvoir la production et une consommation durables des ressources naturelles" ; 34] et l'objectif 6, qui vise à ce que toutes les pêcheries "soient dans des limites écologiques sûres" d'ici 2020 [35]. Selon le MSC, 15 % des captures mondiales étaient déjà certifiées en 2019 [9], et il a annoncé publiquement son objectif de faire certifier ou évaluer le tiers des captures mondiales de poissons d'ici 2030 [36]. Selon le MSC, le nombre de produits portant le label MSC disponibles aux consommateurs a été multiplié par 34 entre 2008 et 2019 pour atteindre 40 000 produits [9]. Mais ce label n'est pas le seul élément visuel que le MSC utilise pour se faire valoir. Il utilise également un large éventail d'illustrations dans ses matériels promotionnels, y compris dans les rapports annuels et d'autres supports de communication publique tels que Facebook. Comme pour la production agricole, il existe une perception très répandue selon laquelle "le petit est beau" [37-40], ce qui nous a amené à nous demander si le MSC représentait correctement ses pêcheries certifiées dans son matériel promotionnel. Nous comparons ici les pêcheries certifiées MSC aux pêcheries représentées dans ce matériel publicitaire (c'est-à-dire dans des documents tels que les rapports financiers et sur Facebook).

MATERIEL ET METHODE

Afin de comparer le matériel publicitaire aux certifications, nous avons créé deux jeux de données qui comprennent 1) toutes les photos mettant en valeur les pêcheries qui ont été utilisées dans les rapports publics publiés par le MSC et sur Facebook depuis 2009, et 2) toutes les pêcheries (par capture, type d'engin et taille) qui ont été certifiées MSC jusqu'au 31 décembre 2017.

Les navires utilisés dans les pêcheries certifiées MSC ont été classés "petits" ou "grands". Nous avons utilisé la définition européenne de la "petite pêche côtière" : "navires de pêche d'une longueur hors tout inférieure à 12 m et n'utilisant pas d'engin traînant" [c'est-à-dire les chaluts de fond et dragues ; 41, 42]. Les navires d'une longueur supérieure à 12 m et/ou utilisant des engins "actifs" ont été considérés comme "grands".

Nous avons classé les engins de pêche selon qu'ils soient "actifs" ou "passifs" (tableau 2), une séparation qui est utilisée par un grand nombre d'acteurs du secteur des pêches dans le monde, tels que les Nations unies, la Commission européenne, les administrations nationales (par exemple l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique), les ONG environnementales et les représentants des pêcheurs. Les engins "passifs" (ou "statiques") sont souvent considérés comme un exemple pouvant illustrer les petits navires [43], bien que cela ne soit pas toujours vrai (par exemple, de nombreux palangriers ou navires à casiers et pièges sont considérés comme étant "grands" selon la définition utilisée ici, c'est-à-dire de plus de 12 m). Les engins "passifs" et les petits navires sont souvent considérés comme ayant une meilleure empreinte écologique (par exemple, un impact physique très minime sur les habitats marins, une faible consommation de carburant) et sont souvent présentés comme les pratiques les plus durables par les scientifiques [par exemple 44, 45], les ONG environnementales [par exemple 46] et les représentants des petits pêcheurs [par exemple 47].

Tableau 2. Caractéristiques des engins "passifs" et "actifs"

Catégorie	Étendue spatiale	Interaction avec les poissons et les invertébrés marins	Engins inclus
Passif (ou "statique" ou "stationnaire")	Déployé dans un espace donné et ensuite laissé là un certain temps.	Capturés par leur propre interaction avec l'engin.	Filets emmêlant, hameçons et lignes, casiers et pièges, palangres, engins manuels, autres engins fixes (par exemple, cordes pour l'élevage des moules).
Actif (ou "mobile" ou "tracté")	Propulsé par un moteur et traîné, remorqué ou déplacé sur le fond de la mer ou au travers de la colonne d'eau.	Pêchés par le mouvement de l'engin.	Chaluts de fond et dragues (y compris les sennes écossaises / danoises), chaluts pélagiques et sennes coulissantes.

Le tableau 3 décrit le processus utilisé pour produire et compléter ces deux jeux de données. Les données brutes ainsi que les scripts de traitement sont disponibles à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.17632/gpynbm7f9.1>.

Tableau 3. Création des deux jeux de données utilisés pour comparer les pêcheries que le MSC présente dans son matériel promotionnel et celles certifiées MSC.

Jeu de données #1 : Matériel promotionnel ^a	Jeu de données #2 : Pêcheries certifiées MSC ^b
<p><u>Étape 1 : agrégation des données</u></p> <p>Tous les rapports contenant des photos illustrant une activité de pêche (c'est-à-dire dans lesquelles au moins une partie d'un navire <i>et / ou</i> d'un pêcheur était visible) ont été téléchargés du site web principal du MSC (www.msc.org) entre mai et octobre 2017, et une mise à jour a été effectuée en février 2020 au cours du processus de révision de l'article. Cela représente 27 rapports publiés depuis 2009 (les documents spécifiques à des pêcheries particulières — par exemple, les bulletins d'information sur les "captures communautaires" — ont été exclus afin de ne pas biaiser l'analyse en faveur de pêcheries particulières).^c</p> <p>Par ailleurs, les photos illustrant une activité de pêche ont également été rassemblées à partir de Facebook (page internationale de la marque). Au total, 399 photos ont été analysées.^d</p> <p>Étant donné que de nombreuses photos (en particulier celles de Facebook) ne pouvaient pas être associées à une pêcherie spécifique certifiée MSC — parce qu'elles présentaient une pêcherie non identifiée ou non certifiée — nous ne leur avons pas attribué de "captures de référence" (voir ci-contre). Par conséquent, notre analyse des matériels promotionnels n'a été effectuée qu'en termes de nombre de photos, mais pas en termes de captures (ce qui est le cas pour le jeu de données #2).</p>	<p>La liste des pêcheries certifiées par le MSC a été téléchargée sur le portail des pêcheries du MSC (www.fisheries.msc.org) en janvier 2018.</p> <p>Les données fournies sur ce site web n'incluaient pas toujours une "capture de référence" pour les pêcheries. Nous avons donc rassemblé ces informations importantes à partir d'autres sources, comme décrit dans le matériel supplémentaire. Cette étape nous a permis d'obtenir une série chronologique des pêcheries certifiées MSC, non seulement en "nombre", mais aussi en "captures". Par conséquent, la série chronologique des captures donne plus de poids aux pêcheries capturant de grandes quantités, alors que la série chronologique en nombre donne le même poids (c'est-à-dire une seule unité) à chaque pêcherie, quels que soient les volumes capturés.</p>
<p><u>Étape 2 : catégorie d'engins</u></p> <p>Dans la mesure du possible, les photos ont été associées à une pêcherie <i>et / ou</i> un engin spécifique (par exemple, la "pêcherie de langouste australienne" au "casiers et pièges"). Dans certains cas, les photos ont pu être associées soit à une pêcherie spécifique, soit à un engin, mais pas aux deux (par exemple, "pêcherie non identifiée" utilisant "casiers et pièges", ou "pêcherie de saumon d'Alaska" utilisant un "engin non identifié").</p>	<p>Pour les pêcheries utilisant plusieurs engins, les proportions des captures par type d'engin, lorsqu'elles étaient disponibles, ont été obtenues à partir des rapports d'évaluations et des rapports d'audit annuel les plus récents.</p> <p>Ces proportions ont été considérées comme constantes dans le temps.</p>
<p><u>Étape 3 : taille</u></p> <p>Chaque photo a été classée dans la catégorie "petite" ou "grande" de deux façons : lorsque la photo ne suffisait pas à déterminer visuellement la taille du navire, le deuxième jeu de données nous permettait de le faire.</p> <p>Notez qu'en raison de la définition de l'UE de la "petite pêche côtière" utilisée ici, toutes les photos de chaluts de fond et de dragues ont été automatiquement considérées comme illustrant des "grandes" pêcheries.</p>	<p>Sur la base des informations disponibles dans les mêmes rapports d'évaluations et des rapports d'audit annuel que ci-dessus, les pêcheries ont été classées comme utilisant des navires "petits" ou "grands", ou les deux, pour chaque engin impliqué.</p> <p>Ces proportions ont également été supposées constantes dans le temps.</p>

En conséquence, les pêcheries illustrées plusieurs fois ont pu être classées comme "petites" et "grandes" selon l'engin / le navire photographié (par exemple, la pêcherie de saumon en Alaska).

^a Le [tableau 2 du matériel supplémentaire](#) présente la liste des photos qui ont été sélectionnées pour cette analyse, ainsi que leur classification par statut (certifiée ou non), pays, catégorie d'engin ("actif" ou "passif") et taille des navires utilisés ("petit" ou "grand").

^b Le [tableau 1 du matériel supplémentaire](#) présente la liste des pêcheries certifiées par le MSC, ainsi que des informations supplémentaires telles que leur date de certification, leur statut (par exemple, certifiée, suspendue) ou la capture de référence.

^c Le site web du MSC a été réorganisé par la suite et ces rapports — dont la plupart ne sont plus disponibles en ligne — ont été archivés et sont disponibles sur le répertoire en ligne lié à ce document.

^d Notez que les photos où seuls les poissons étaient visibles n'ont pas été prises en considération dans l'analyse, mais celles montrant des moules élevées sur des cordes (qui étaient considérées comme un "engin") ont été prises en compte. Plusieurs photos sélectionnées sur la base des critères ci-dessus n'ont pas été incluses dans l'analyse parce qu'elles ne représentaient pas des pêcheries réelles : par exemple, l'une d'entre elles montre un plongeur dans les Caraïbes [48], une autre montre Rupert Howes — PDG du MSC — ayant capturé un saumon [49] et deux autres montrent un navire de recherche [50, 51].

Grâce à ces deux ensembles de données, nous avons pu comparer les types d'engins ("actifs" et "passifs") et les longueurs des navires ("grands" et "petits") utilisés dans les pêcheries certifiées (en termes de captures et de nombre) avec ceux ayant été utilisés dans les pêcheries représentées dans le matériel promotionnel du MSC.

RESULTATS

MATERIELS PUBLICITAIRES

Les 399 photos analysées dans le présent document montrent 95 pêcheries uniques certifiées MSC (314 photos), le reste reflétant des pêcheries non identifiées (85 photos). Parmi les 95 pêcheries certifiées MSC, 57 n'ont été illustrées qu'une ou deux fois, et 13 plus de cinq fois.

En ce qui concerne les engins de pêche, les pêcheries utilisant des engins actifs ne figuraient que sur 32 % des photos, alors que les pêcheries utilisant des engins passifs figuraient sur 64 % de l'ensemble des photos. Les 4 % restants consistaient en une petite série de photos montrant des engins non identifiés (figure 1).

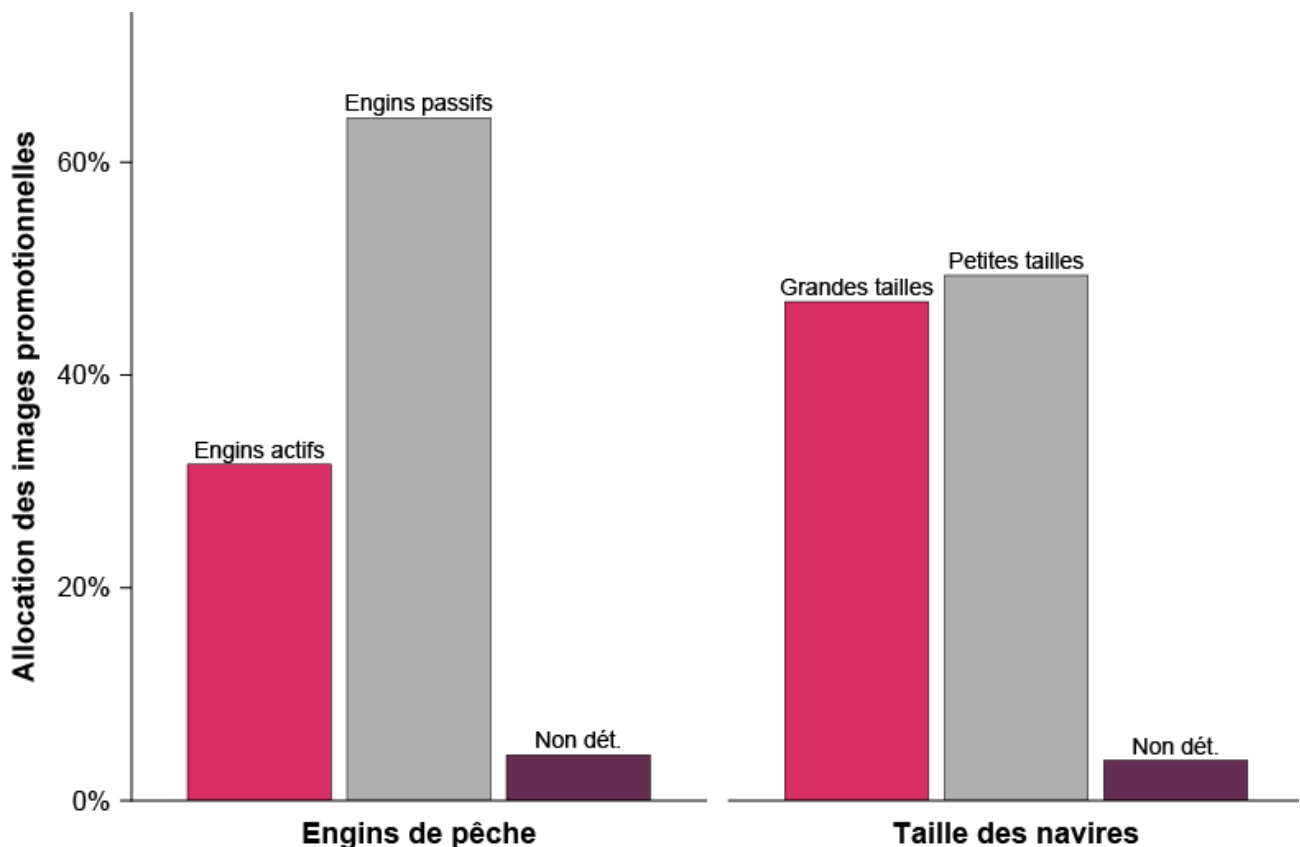


Figure 1. Répartition des images promotionnelles par engin (à gauche) et par taille (à droite), depuis 2009, sur la base de 399 photos utilisées dans les rapports du MSC et sur Facebook.

Les pêcheries qui utilisent des navires de grande et de petite taille ont été présentées de manière presque égale dans le matériel promotionnel du MSC, avec 47 % des photos montrant des pêcheries utilisant des navires de grande taille, et 49 % des photos montrant des pêcheries utilisant des navires de petite taille (Fig 1). Les 4 % restant de photos reflètent des navires dont la taille est indéterminée. Dans l'ensemble, le MSC a tendance à n'utiliser que peu de pêcheries impliquant des navires de petite taille, mais à en faire plus de publicité que pour celles utilisant des navires de grande taille.

On note également que les pêcheries africaines ont été présentées sur au moins 37 photos (soit 9 %). Cependant, sauf pour la pêcherie au chalut du merlu sud-africain (la seule pêcherie africaine certifiée par le MSC ; présentée 14 fois), toutes les autres photos représentent des pêcheries non certifiées et même jamais évaluées, principalement à Madagascar et en Gambie (10 photos chacune). Dans l'ensemble, les pêcheries qui n'ont jamais été certifiées représentaient au moins 7 % de toutes les photos que nous avons examinées.

PECHERIES CERTIFIEES MSC

Les captures totales des 210 pêcheries certifiées au 31 décembre 2017 s'élevaient à 11,6 millions de tonnes, dont 9,8 et 10,7 millions de tonnes provenaient respectivement de pêcheries utilisant des engins actifs et de grands navires (tableau 4). Les 76 pêcheries qui ne sont plus certifiées par le MSC représentent un total de captures de référence de 1,3 million de tonnes.

Tableau 4. Résumé des captures certifiées MSC par engin et taille, selon le statut de certification.

Statut	Nombre de pêcheries	Captures annuelles de référence (en millions de tonnes)		
		Total	Par engin	Par taille
Toujours certifiées ^a	210	11,6	Actif : 9,8 Passif : 1,8	Grande : 10,7 Petite : 0,9
Précédemment certifiées	76	1,3 ^b	Actif : 1 Passif : 0,3	Grande : 1,2 Petite : 0,1

^a À la date du 31 décembre 2017.

^b Dernière données à disposition.

En termes de captures, les engins actifs, les chaluts de fond et les dragues (y compris les sennes écossaises ou danoises), les chaluts pélagiques et les sennes coulissantes ont représenté 83 % des captures certifiées par le MSC depuis 2009 (c'est-à-dire la période couverte par l'analyse des matériels promotionnels), tandis que les engins passifs (y compris les filets emmêlant, les palangres, les casiers et les pièges, et les engins manuels) n'ont représenté que 17 % des captures (figure 2A). Au cours de la même période, les navires de moins de 12 m de longueur hors tout qui n'utilisent pas de chaluts de fond ou de dragues — c'est-à-dire les "petits navires" selon la définition de l'UE [41, 42] — n'ont représenté que 7 % des captures certifiées par le MSC, les 93 % restant ayant été capturés par les grands navires (figure 2B). Il convient de signaler que la proportion de pêcheries impliquant des petits navires a fortement diminué au fil du temps, passant de près de 70 % à la fin de l'année 2000 à une moyenne de seulement 8 % depuis 2009.

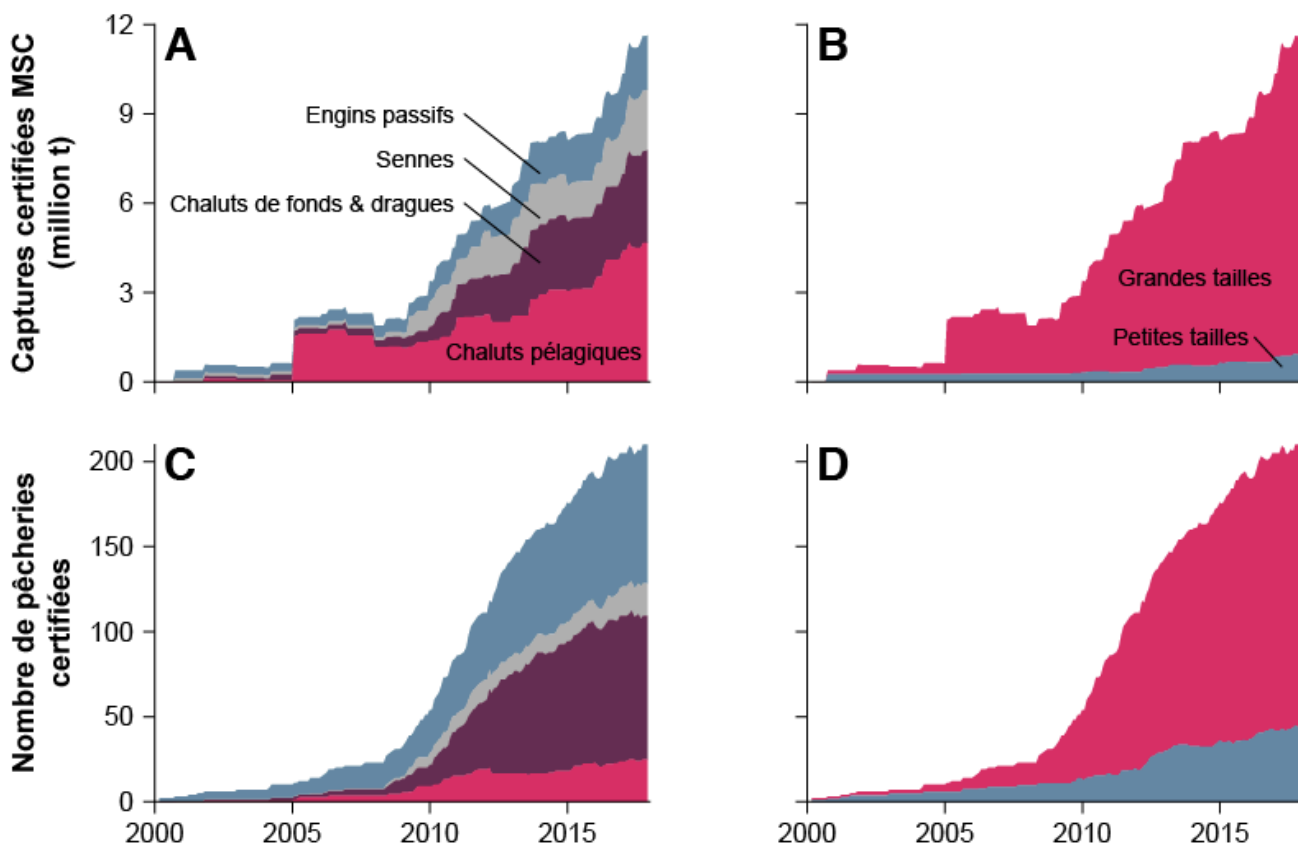


Figure 2. Évolution des captures certifiées MSC par engin (A : en captures ; C : en nombre) et par taille (B : en captures ; D : en nombre), entre 2000 et 2017. La catégorie "Engins passifs" des panneaux A et C comprend les filets emmêlant, les palangres et autres hameçons et lignes, casiers et pièges et autres engins manuels (par exemple, les sennes de plage, les râteaux à main).

En termes de nombre de pêcheries certifiées MSC (c'est-à-dire toutes les pêcheries ayant le même poids indépendamment de leurs captures), les engins actifs représentaient 60 % des pêcheries certifiées MSC depuis 2009, tandis que les engins passifs représentaient 40 % des pêcheries (figure 2C) ; sur la même période, les petits navires représentaient 20 % des pêcheries certifiées MSC, les 80 % restants ayant été capturés par les grands navires (figure 2D).

DISCUSSION

La majorité des pêcheries certifiées MSC utilise des engins actifs et de grands navires (en Amérique du Nord ou en Europe), ce qui contraste fortement avec la manière dont le MSC se présente dans son matériel promotionnel. Les engins passifs sont 3,7 fois (en termes de captures : 64 % contre 17 %) et 1,6 fois (en nombre : 64 % contre 40 %) plus présents dans le matériel promotionnel que dans la réalité ; les pêcheries impliquant des navires de petite taille 6,9 fois (en termes de captures : 49 % contre 7 %) et 2,4 fois (en nombre : 49 % contre 20 %). Les pêcheries utilisant des engins passifs et / ou des navires de petite taille sont donc surreprésentées dans le matériel promotionnel par rapport à celles qui sont effectivement certifiées MSC. Le MSC utilise par ailleurs souvent des photos de pêcheries qui n'ont jamais été certifiées.

Toutefois, nos résultats montrent également que les photos utilisées par le MSC pour illustrer des pêcheries spécifiques sont cohérentes avec le texte : elles correspondent aux pêcheries que le MSC décrit dans le texte, par exemple des pêcheurs de poulpe à Madagascar pour illustrer correctement la pêche artisanale dans les pays en développement ; un grand chalutier pour illustrer correctement la pêche du colin en Alaska, etc. Autrement dit, les photos de petite pêche côtière sont souvent utilisées en complément de textes sur la nécessité d'augmenter le nombre de pêcheries artisanales certifiées, en particulier dans les pays à faible revenu. Le problème que nous avons identifié est que la représentation visuelle choisie pour les rapports et sur Facebook présente surtout des pêcheries passives de petite taille, alors que la plupart des pêcheries certifiées MSC sont de grande taille et utilisent des engins actifs.

Puisque la durabilité met de plus en plus l'accent sur le changement climatique, nous constatons également que les pêcheries utilisant des navires de grande taille et des engins actifs (c'est-à-dire la majorité des pêcheries certifiées MSC) consomment presque toujours plus de carburant par unité de capture, par rapport à celles impliquant des navires de petite taille et des engins passifs [45, 52]. Les recherches indiquent que, pour les grands navires, les pêcheries les plus économes en carburant sont celles qui ciblent les petits poissons pélagiques avec des sennes coulissantes, et les pêcheries les moins économes en carburant sont les chalutiers de fond et la pêche aux crustacés au casier [53, 54]. Non seulement le MSC utilise de manière excessive les photos de petite pêche côtière, mais un nombre important de photos montrent des engins manuels (54 photos, soit 14 %), qui impliquent le moins de carburants fossiles. Ces engins manuels n'ont représenté que 0,3 % des captures certifiées MSC depuis 2009.

Notre analyse ne s'est basée que sur les rapports publiés par le MSC ainsi que sur les photos utilisées pour promouvoir son label sur sa page internationale Facebook, mais d'autres éléments montrent que la même tendance existe sur d'autres médias. Le portail des pêcheries du MSC (www.fisheries.msc.org), sur lequel on peut trouver toute la documentation relative aux évaluations et aux certifications, en est un exemple. Sur ce portail, les seules pêcheries figurant dans la rubrique "In focus / En bref" (un carrousel visuel présentant les pêcheries certifiées par le MSC) entre mai 2017 et mars 2020 sont trois pêcheries de petite taille utilisant des engins passifs : la pêche "South Australia Lakes and Coorong pipi" (engins manuels), la pêche "Normandy and Jersey lobster" (casiers et pièges) et la pêche "Mexico Baja California red rock lobster" (casiers et pièges). Ensemble, ces trois pêcheries représentent 0,02 % de l'ensemble des captures certifiées MSC pour la période s'étalant de 2009 à 2017. Les captures totales d'engins manuels et de casiers et pièges — les deux engins utilisés par les trois pêcheries "In focus / En bref" — n'ont représenté que 3 % des captures certifiées MSC sur la même période. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces petites pêches côtières génèrent peu de revenus pour le MSC par le biais de redevances, mais elles font appel à l'idéalisation des pêcheries par les consommateurs et semblent être toujours utilisées par le MSC pour promouvoir son image de marque.

Le MSC s'est appuyé sur des pêcheries utilisant des engins actifs et à fort impact, utilisés par de grands navires pour certifier rapidement une grande partie des pêcheries mondiales et devenir ainsi l'acteur numéro 1 sur le marché des produits de la mer durables. Nous estimons que si le MSC veut atteindre son objectif de faire certifier ou évaluer 30 % des captures mondiales d'ici 2030, il devra continuer à certifier les grandes pêcheries industrielles utilisant des engins actifs. Par ailleurs, cela permettrait également au MSC de tirer des revenus plus importants, étant donné qu'une pêche comme celle du poulpe des Asturies occidentales — qui capture environ 40 tonnes par an [55] — ne génère pas autant de redevances pour le MSC que la pêche de colin d'Alaska, qui, elle, capture environ 1,5 million de tonnes par an [56, 57].

Nos constatations nous portent à croire que le MSC fait fortement appel à l'idéalisation de la pêche par les consommateurs et les décideurs politiques en faisant la promotion de pêcheries qui utilisent des engins passifs et de petits navires dans des proportions bien plus élevées qu'en réalité, comme c'est le cas dans d'autres secteurs tels que l'agriculture [37-39]. Le MSC essaie peut-être de satisfaire les besoins et les exigences de ses consommateurs, en leur offrant la satisfaction symbolique de ne pas avoir nuit à l'environnement [58]. Cette stratégie est déjà connue dans d'autres secteurs de production alimentaire, comme l'élevage, où les consommateurs perçoivent inconsciemment les fermes comme des lieux "d'harmonie et de bienveillance" [59].

Toutefois, il existe un risque de fourvoiement pour les gens qui ne regardent que rapidement leurs documents et leurs sites web, ce qui peut expliquer dans une certaine mesure la bonne image du MSC auprès de l'opinion publique. Le MSC signale que 86 % des consommateurs qui connaissent le label MSC lui font actuellement confiance [60], mais les risques d'entamer cette confiance en raison de la publicité mensongère ne doivent pas être ignorés [61]. Pour conserver la confiance du public, le MSC devra être proactif et très attentif et veiller à communiquer de manière professionnelle et rigoureuse le pourcentage de poissons provenant de grandes pêcheries ou de petites, afin de garantir une communication exacte aux lecteurs occasionnels et non spécialistes.

Alors que la grande majorité des captures certifiées par le MSC proviennent de grandes pêcheries, la stratégie de communication du MSC est axée sur les petites pêcheries à faible impact. Nous pensons que cette contradiction entre les pêcheries certifiées MSC et ce que le MSC promet vise à "verdir" son image auprès des consommateurs. Nous pensons également que cet écart pourrait être à l'origine du fossé important entre les "partisans" du MSC — y compris les décideurs politiques — et les autres parties prenantes qui se sont progressivement désengagées ou ont développé un esprit plus critique à l'égard du MSC (par exemple, des coalitions telles que "*On The Hook*" ou "*Make Stewardship Count*"). Le MSC privilégie la représentation des pêcheries "pastorales" dans son matériel promotionnel, tandis que les pêcheries actives et de grande taille représentent la majorité des pêcheries certifiées MSC.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement Rainer Froese et Laurene Schiller pour leurs commentaires constructifs sur différentes versions du manuscrit, ainsi que les commentaires et suggestions importantes faites par les correcteurs académiques anonymes.

RÉFÉRENCES

1. Foley P. National government responses to Marine Stewardship Council (MSC) fisheries certification: insights from Atlantic Canada. *New Political Economy*. 2013;18(2):284-307. doi: <http://dx.doi.org/10.1080/13563467.2012.684212>.
2. MSC. MSC fisheries certification requirements and guidance. Version 2.0. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC), 2014. Available from: <http://bit.ly/38vui64>.
3. MSC. What is sustainable fishing? 2019 [14/02/2019]. Available from: <http://bit.ly/2Pqf0GX>.
4. MSC. Get certified! Your guide to the MSC fishery assessment process. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC), 2015. Available from: <http://bit.ly/2E8oNMS>.
5. Brown S, Agnew DJ, Martin W. On the road to fisheries certification: the value of the Objections Procedure in achieving the MSC sustainability standard. *Fisheries Research*. 2016;182:136-48. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.fishres.2015.10.015>.
6. WWF. WWF retrospective on Indian Ocean tuna harvest control rules. Hamburg (Germany): World Wide Fund for Nature (WWF), 2016. Available from: <http://bit.ly/2USpyVc>.
7. Christian C, Ainley D, Bailey M, Dayton P, Hocevar P, LeVine M, et al. A review of formal objections to Marine Stewardship Council fisheries certifications. *Biological Conservation*. 2013;161:10-7. doi: <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2013.01.002>.
8. MSC. Ecolabel licensing system — MSC licensing fee structure. London (UK): Marine Stewardship Council International (MSCI), 2016. Available from: <http://bit.ly/2UP4bnu>.
9. MSC. Working together for thriving oceans — The MSC Annual Report 2018–19. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC), 2019. Available from: <https://bit.ly/3axR5i2>.
10. Adolf S, Bush SR, Vellema S. Reinserting state agency in global value chains: the case of MSC certified skipjack tuna. *Fisheries Research*. 2016;182:79-87. doi: <https://doi.org/10.1016/j.fishres.2015.11.020>.
11. Yeeting AD, Bush SR, Ram-Bidesi V, Bailey M. Implications of new economic policy instruments for tuna management in the Western and Central Pacific. *Marine Policy*. 2016;63:45-52. doi: <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2015.10.003>.
12. Carlson A, Palmer C. A qualitative meta-synthesis of the benefits of eco-labeling in developing countries. *Ecological Economics*. 2016;127:129-45. doi: <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2016.03.020>.
13. Pérez-Ramírez M, Lluch-Cota S, Lasta M. MSC certification in Argentina: stakeholders' perceptions and lessons learned. *Marine Policy*. 2012;36(5):1182-7. doi: <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2012.03.011>.
14. Bellchambers LM, Gaughan DJ, Wise BS, Jackson G, Fletcher WJ. Adopting Marine Stewardship Council certification of Western Australian fisheries at a jurisdictional level: the benefits and challenges. *Fisheries Research*. 2016;183:609-16. doi: <https://doi.org/10.1016/j.fishres.2016.07.014>.
15. Cummins A. The Marine Stewardship Council: a multi-stakeholder approach to sustainable fishing. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*. 2004;11(2):85-94. doi: <https://doi.org/10.1002/csr.56>.
16. Field JG, Attwood CG, Jarre A, Sink K, Atkinson LJ, Petersen S. Cooperation between scientists, NGOs and industry in support of sustainable fisheries: the South African hake *Merluccius* spp. trawl fishery experience. *Journal of Fish Biology*. 2013;83(4):1019-34. doi: <https://doi.org/10.1111/jfb.12118>.
17. Gutiérrez NL, Valencia SR, Branch TA, Agnew DJ, Baum JK, Bianchi PL, et al. Eco-label conveys reliable information on fish stock health to seafood consumers. *PLOS ONE*. 2012;7(8):e43765. doi: <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0043765>.
18. Martin SM, Cambridge TA, Grieve C, Nimmo FM, Agnew DJ. An evaluation of environmental changes within fisheries involved in the Marine Stewardship Council certification scheme. *Reviews in Fisheries Science*. 2012;20(2):61-9. doi: <https://doi.org/10.1080/10641262.2011.654287>.
19. Lallemand P, Bergh M, Hansen M, Purves M. Estimating the economic benefits of MSC certification for the South African hake trawl fishery. *Fisheries Research*. 2016;182:98-115. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.fishres.2016.02.003>.
20. Wakamatsu M, Wakamatsu H. The certification of small-scale fisheries. *Marine Policy*. 2017;77:97-103. doi: <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2016.12.016>.
21. Moreno G, Herrera M, Morón J. To FAD or not to FAD: a challenge to the Marine Stewardship Council and its Conformity Assessment Bodies on the use of Units of Assessment and Units of Certification for industrial purse seine tuna fisheries. *Marine Policy*. 2016;73:100-7. doi: <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2016.08.001>.

22. Jacquet JL, Pauly D, Ainley D, Holt S, Dayton PK, Jackson JBC. Seafood stewardship in crisis. *Nature*. 2010;467(7311):28-9. doi: <https://doi.org/10.1038/467028a>.
23. Borland ME, Bailey M. A tale of two standards: a case study of the Fair Trade USA certified Maluku handline yellowfin tuna (*Thunnus albacares*) fishery. *Marine Policy*. 2019;100:353–60. doi: <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2018.12.004>.
24. Bailey M, Bush S, Oosterveer P, Larastiti L. Fishers, Fair Trade, and finding middle ground. *Fisheries Research*. 2016;182:59-68. doi: <https://doi.org/10.1016/j.fishres.2015.11.027>.
25. Bellchambers LM, Fisher EA, Harry AV, Travaille KL. Identifying and mitigating potential risks for Marine Stewardship Council assessment and certification. *Fisheries Research*. 2016;182:7-17. doi: <https://doi.org/10.1016/j.fishres.2016.03.006>.
26. Pristupa AO, Lamers M, Amelung B. Private informational governance in Post-Soviet waters: implications of the Marine Stewardship Council certification in the Russian Barents Sea region. *Fisheries Research*. 2016;182:128-35. doi: <https://doi.org/10.1016/j.fishres.2015.07.006>.
27. Selden RL, Valencia SR, Larsen AE, Cornejo-Donoso J, Wasserman AA. Evaluating seafood eco-labeling as a mechanism to reduce collateral impacts of fisheries in an ecosystem-based fisheries management context. *Marine Policy*. 2016;64(Supplement C):102-15. doi: <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2015.11.010>.
28. Froese R, Proelss A. Evaluation and legal assessment of certified seafood. *Marine Policy*. 2012;36(6):1284-9. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.marpol.2012.03.017>.
29. Opitz S, Hoffmann J, Quaas M, Matz-Lück N, Binohlan C, Froese R. Assessment of MSC-certified fish stocks in the Northeast Atlantic. *Marine Policy*. 2016;71:10-4. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.marpol.2016.05.003>.
30. Kourantidou M, Kaiser BA. Sustainable seafood certifications are inadequate to challenges of ecosystem change. *ICES Journal of Marine Science*. 2019:1–9. doi: <https://doi.org/10.1093/icesjms/fsy198>.
31. Galil BS, Genovesi P, Ojaveer H, Quílez-Badia G, Occhipinti A. Mislabeled: eco-labeling an invasive alien shellfish fishery. *Biological Invasions*. 2013;15(11):2363-5. doi: <https://doi.org/10.1007/s10530-013-0460-9>.
32. Ward TJ. Barriers to biodiversity conservation in marine fishery certification. *Fish and Fisheries*. 2008;9(2):169-77. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1467-2979.2008.00277.x>.
33. Seafood Watch. Benchmarking equivalency draft results assessed against the Seafood Watch Fisheries Criteria. Monterey, CA (USA): Monterey Bay Aquarium, 2013.
34. MSC. MSC an official biodiversity indicator partner for a second Aichi Target. 2019. Available from: <http://bit.ly/2VF4e4X>.
35. Convention on Biological Diversity. Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity, thirteenth meeting, Cancun (Mexico), 4–17 December 2016. Agenda item 19 — Decision adopted by the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity — XIII/28. indicators for the strategic plan for biodiversity 2011–2020 and the Aichi biodiversity targets. Montreal (Canada): Secretariat of the Convention on Biological Diversity (CBD), 2016. Available from: <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-28-en.pdf>.
36. MSC. Teeming with life — A summary of the Marine Stewardship Council’s Strategic Plan, 2017–2020. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC), 2017. Available from: <http://bit.ly/2XBDOOW>.
37. Amos C, Pentina I, Hawkins TG, Davis N. “Natural” labeling and consumers’ sentimental pastoral notion. *Journal of Product & Brand Management*. 2014;23(4/5):268-81. doi: <https://doi.org/10.1108/JPBM-03-2014-0516>.
38. Mondelaers K, Verbeke W, Van Huylenbroeck G. Importance of health and environment as quality traits in the buying decision of organic products. *British Food Journal*. 2009;111(10):1120-39. doi: <https://doi.org/10.1108/00070700910992952>.
39. Sörqvist P, Haga A, Holmgren M, Hansla A. An eco-label effect in the built environment: performance and comfort effects of labeling a light source environmentally friendly. *Journal of Environmental Psychology*. 2015;42:123-7. doi: <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2015.03.004>.
40. Schumacher EF. *Small is beautiful: a study of economics as if people mattered*. London (UK): Blond & Briggs; 1973.
41. European Union. Council Regulation (EC) No 1198/2006 of 27 July 2006 on the European Fisheries Fund. *Official Journal L*. 2006;223:1–44.

42. European Parliament, Council of the EU. Regulation (EU) No 508/2014 of the European Parliament and of the Council of 15 May 2014 on the European Maritime and Fisheries Fund and repealing Council Regulations (EC) No 2328/2003, (EC) No 861/2006, (EC) No 1198/2006 and (EC) No 791/2007 and Regulation (EU) No 1255/2011 of the European Parliament and of the Council. Official Journal L. 2014;149:1-66.
43. Bjordal Å. The use of technical measures in responsible fisheries: regulation of fishing gears. In: Cochrane KL, editor. A fishery manager's guidebook — Management measures and their application. Fisheries Technical Paper. 424. Rome (Italy): Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO); 2002.
44. Chuenpagdee R, Morgan LE, Maxwell SM, Norse EA, Pauly D. Shifting gears: assessing collateral impacts of fishing methods in US waters. *Frontiers in Ecology and the Environment*. 2003;10(1):517-24. doi: [https://doi.org/10.1890/1540-9295\(2003\)001\[0517:SGACIO\]2.0.CO;2](https://doi.org/10.1890/1540-9295(2003)001[0517:SGACIO]2.0.CO;2).
45. Jacquet JL, Pauly D. Funding priorities: big barriers to small-scale fisheries. *Conservation Biology*. 2008;22(4):832-5. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2008.00978.x>.
46. Dittel MA, Absil C, Verbeek M. Reducing the footprint — Moving towards low impact fisheries. Brussels (Belgium): Seas at Risk, 2010. Available from: https://seas-at-risk.org/images/pdf/archive/ReducingFootprintBrochureUK4_final_1.pdf.
47. LIFE Platform. Declaration and Mission Statement. Brussels (Belgium): Low Impact Fishers of Europe (LIFE), 2012. Available from: <http://lifeplatform.eu/our-mission/>.
48. MSC. Annual report 2013–14. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC), 2014. Available from: <http://bit.ly/2YCZcFf>.
49. MSC. Sustainable seafood: the first 20 years — A history of the Marine Stewardship Council. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC) and The Press Association, 2017. Available from: <http://20-years.msc.org/>.
50. MSC. Global Impacts Report 2017 — 1997–2017: a 20th anniversary review of the Marine Stewardship Council program and the progress and improvements made by MSC certified fisheries around the world. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC), 2017. Available from: <http://bit.ly/2GEpzDv>.
51. MSC. The MSC at 20. Wild. Certified. Sustainable — Annual Report 2016–17. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC), 2017. Available from: <http://bit.ly/2VmOmFS>.
52. Suuronen P, Chopin F, Glass C, Løkkeborg S, Matsushita Y, Queirolo D, et al. Low impact and fuel efficient fishing—Looking beyond the horizon. *Fisheries Research*. 2012;119-120:135-46. doi: <https://doi.org/10.1016/j.fishres.2011.12.009>.
53. Parker RWR, Tyedmers PH. Fuel consumption of global fishing fleets: current understanding and knowledge gaps. *Fish and Fisheries*. 2015;16(4):684-96. doi: <https://doi.org/10.1111/faf.12087>.
54. Hilborn R, Banobi J, Hall SJ, Pucylowski T, Walsworth TE. The environmental cost of animal source foods. *Frontiers in Ecology and the Environment*. 2018;16(6):329-35. doi: <https://doi.org/10.1002/fee.1822>.
55. González González AF, Macho Rivero G, De Novoa J, García Silva M. Public certification report — Western Asturias octopus traps fishery of artisanal Cofradías. Neuilly-sur-Seine (France): Bureau Veritas, 2016. Available from: <http://bit.ly/2YFcJaQ>.
56. Bowen D, Rice J, Trumble RJ. MSC 2nd annual surveillance report — Remote surveillance for Alaska pollock fishery — Bering Sea-Aleutian Islands. St Petersburg, FL (USA): MRAG Americas, 2017. Available from: <http://bit.ly/2IRWDJl>.
57. Bowen D, Rice J, Trumble RJ. MSC 2nd annual surveillance report — Remote surveillance for Alaska pollock fishery — Gulf of Alaska. St Petersburg, FL (USA): MRAG Americas, 2017. Available from: <http://bit.ly/2vgPU3Q>.
58. Cadet A, Cathelat B. À propos de l'image du consommateur. *Les Cahiers de la publicité*. 1966;16:141–5. doi: <https://doi.org/10.3406/colan.1966.5246>.
59. Monbiot G. It's time to wean ourselves off the fairytale version of farming. *The Guardian*. 2015 29 May 2015.
60. MSC. Seafood consumers put sustainability before price and brand. London (UK): Marine Stewardship Council (MSC), 2017. Available from: <http://bit.ly/2Uun22d>.
61. Kirchhoff S. Green business and blue angels. *Environmental Resource Economics*. 2000;15(4):403-20. doi: <https://doi.org/10.1023/a:1008303614250>.